



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 43131

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur la mise en oeuvre des mesures de simplification administrative annoncée par le Gouvernement le 18 novembre 1998 parmi lesquelles figurent « des services intégrés en matière de cotisations sociales ». Afin de répondre à cet objectif, les régimes CANCAVA et ORGANIC ont présenté le 16 novembre 1999 un projet de recouvrement intégré ainsi que l'URSSAF et l'ACOSS qui ont élaboré un projet de recouvrement intégral des cotisations sociales. Ces propositions ont été soumises à la mission d'analyse mise en place par le Gouvernement. Il lui demande donc quelles sont les conclusions du rapport Monier et quel est son sentiment sur ces deux projets de simplification administrative afin de répondre au mieux aux attentes des travailleurs indépendants.

Texte de la réponse

Le projet de recouvrement intégré des cotisations sociales personnelles des travailleurs non salariés non agricoles s'inscrit dans le cadre du plan de simplifications administratives présenté par la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat en Conseil des ministres le 18 novembre 1998 et donne lieu à une concertation conduite par M. François Monier, conseiller maître à la Cour des comptes. La méthode choisie pour mener cette réflexion est une méthode partenariale et il ne peut être question d'avancer sans les organismes sociaux. L'objectif fixé est de permettre aux commerçants, artisans et professionnels libéraux d'acquitter leurs cotisations sociales selon un calendrier et des modalités unifiés. La démarche s'inscrit dans le cadre des conclusions de la mission d'étude IGIC/IGAS de novembre 1998 qui a signalé, d'une part, la complexité des procédures en cause liée à la multiplicité des organismes sociaux compétents pour le recouvrement des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants, et, d'autre part, la difficulté de mise en oeuvre de ces procédures, notamment pour les primo-déclarants ou les cotisants en difficulté. Par ailleurs, cette réflexion doit avoir pour souci de ne pas dégrader le taux de recouvrement enregistré par les différents organismes. La compétence et le professionnalisme des organismes recouvreurs actuels n'ont pas été mis en cause et le propos n'est pas de minimiser leur rôle. En tout état de cause, le Gouvernement n'envisage aucune solution brutale, soucieux de permettre à tous les partenaires concernés de prendre en charge, dans de bonnes conditions, les changements nécessaires. Les premières conclusions des travaux engagés depuis un an seront tirées prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43131

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1591

Réponse publiée le : 10 avril 2000, page 2348